

COMMENT VOTER ÉLECTRONIQUEMENT ?

LISTE

2



www.lacsc.be/elections-sociales



COMMENT VOTER ?

Votre entreprise organise-t-elle un vote électronique? Si c'est le cas, l'écran de démarrage du logiciel affichera l'organe pour lequel vous votez (Comité PPT ou Conseil d'entreprise) et un aperçu des différents syndicats (avec leurs numéros de liste) qui présentent des candidat-e-s dans votre entreprise. Sélectionnez d'abord votre syndicat (par exemple, la liste 2 de la CSC). Le logiciel affichera ensuite une liste reprenant les noms des différent-e-s candidat-e-s dans l'ordre de leur désignation. Vous pouvez exprimer un (des) vote(s) nominatif(s) ou en tête de liste.

VOTE EN TÊTE DE LISTE

Vous choisissez la CSC et vous êtes d'accord avec l'ordre des candidat-e-s figurant sur la liste. Noircissez la case se trouvant au-dessus de la liste CSC.

2	<input checked="" type="radio"/>	CSC	
		Collègue A	<input type="radio"/>
		Collègue B	<input type="radio"/>
		Collègue C	<input type="radio"/>
		Collègue D	<input type="radio"/>

VOTE(S) NOMINATIF(S)

Vous souhaitez marquer votre préférence pour un-e ou plusieurs candidat-e-s? Dans ce cas, noircissez la (les) case(s) se trouvant à côté de son (leurs) nom(s). N'émettez cependant pas plus de votes nominatifs qu'il n'y a de mandats à pourvoir. Sinon, votre vote sera assimilé à un vote en tête de liste.

2	<input type="radio"/>	CSC	
		Collègue A	<input type="radio"/>
		Collègue B	<input checked="" type="radio"/>
		Collègue C	<input checked="" type="radio"/>
		Collègue D	<input type="radio"/>

* Il ne faut pas nécessairement être affilié-e à un syndicat pour pouvoir voter. Vous pouvez voter pour un-e candidat-e de la CSC même si vous êtes membre d'un autre syndicat.